

RÉSUMÉ - Guide d'accompagnement pour les projets immobiliers

Toujours à l'affût des meilleures pratiques, la Ville de Québec a adopté en 2021 une [Politique de participation publique](#)¹.

Ses dispositions favorisent un engagement accru des citoyens et des citoyennes dans le développement de **projets qui s'harmonisent mieux avec leur environnement humain, bâti et naturel**, en plus de susciter une **meilleure acceptabilité sociale**.

L'approche de participation active repose sur la considération qu'une réponse positive à une demande de modification d'un règlement d'urbanisme est un privilège. Le règlement d'urbanisme reflète un consensus social à un moment donné. En demandant la modification, le promoteur s'engage à adopter une approche inclusive, ouverte et flexible aux points de vue de ses concitoyens.

La nouvelle Politique de participation publique

La nouvelle Politique prévoit la possibilité de tenir des mesures de participation publique **complémentaires** aux mesures obligatoires en vertu de la [Loi sur l'aménagement et l'urbanisme](#) ou de la [Charte de la Ville de Québec, capitale nationale du Québec](#) en ce qui a trait au processus de modification du règlement d'urbanisme.

Elle introduit notamment le principe de **participation active** des citoyens et citoyennes à certains processus décisionnels de la Ville, en particulier dans le domaine de l'urbanisme. Elle précise et bonifie également les mesures d'information, de consultation et de rétroaction associées aux processus urbanistiques.

Dans cet esprit, la Politique encourage toutes les parties concernées par un projet impliquant une modification au règlement d'urbanisme à s'engager activement dans un **dialogue** sur les conditions d'implantation harmonieuse d'un tel projet dans son milieu, et ce, **le plus tôt possible dans son processus de conception**.

Participation active (Dialogue citoyen)

La participation active vise à créer un **dialogue** constructif entre le promoteur, la Ville, les gens de Québec et d'autres acteurs. Elle met en place une dynamique interactive faisant intervenir de multiples personnes intéressées pour discuter de certains aspects d'un projet.

Une telle approche, mise en œuvre lors des phases de conception d'un projet, introduit des **points de vue complémentaires** aux paramètres économiques, techniques et réglementaires sur lesquels se fonde le projet. Ces idées, qui peuvent par exemple être d'ordre communautaire, esthétique ou fonctionnel, contribuent généralement à éclairer des pistes qui n'avaient pas été explorées, et qui, après étude et intégration, enrichissent sensiblement un projet ou favorisent son acceptabilité sociale.

Les attitudes et actions à privilégier pour une participation publique réussie





Ces conseils et bonnes pratiques peuvent grandement faciliter l'adhésion à un projet :

- Adopter une attitude engageante : être vrai ; écouter activement ; s'adapter.
- Apprendre à connaître le milieu d'implantation en effectuant une analyse du contexte et en sollicitant l'avis des personnes qui habitent ou fréquentent le quartier.
- Faire appel aux approches participatives lors de l'élaboration du projet, en amont du dépôt du projet à la Ville et du processus de participation publique prévu par la Politique.
- Garder une marge de manœuvre pour intégrer les propositions pertinentes et bonifier le projet.

NOTE : Le présent document n'a pas de valeur légale. Se référer à la [Politique de participation publique](#) pour toute interprétation juridique.

¹ Par l'entremise du [Règlement R.V.Q. 2705](#).

Description des mesures de participation publique

1. Information 	2. Participation active ¹ 	3. Consultation 	4. Rétroaction 
Fait saillant (ce qui se passe)			
Tout le monde se met sur la même longueur d'onde pour bien comprendre le projet	Les personnes intéressées sont en interaction avec le promoteur et les représentants de la Ville	Le public fait entendre ses préoccupations et ses suggestions	La Ville assure un retour public sur la manière dont les fruits du processus sont pris en considération dans la décision
Exemples de mesures			
<ul style="list-style-type: none"> - Tenue d'une séance d'information - Distribution d'un avis porte-à-porte - Publication dans un média local - Publication d'un avis sur le site Internet de la Ville - Organisation d'une journée portes ouvertes - Publication dans les médias sociaux 	Tenue des activités : <ul style="list-style-type: none"> - Dialogue citoyen ou atelier participatif - Charrette de design - Forum de discussion - Balade urbaine 	Tenue des activités : <ul style="list-style-type: none"> - Assemblée de consultation (requis) - Enquête par sondage - Dépôt de mémoires - Groupe de discussion - Consultation menée par un membre du conseil - Demande d'opinion du conseil de quartier 	<ul style="list-style-type: none"> - Dépôt d'un rapport écrit à l'instance compétente
Rôles de la Ville			
<ul style="list-style-type: none"> - Publier sur Internet les étapes du processus décisionnel - Publier sur Internet, s'il y a lieu, d'un texte exposant les principaux impacts prévisibles 	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des activités de participation active 	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser la consultation 	<ul style="list-style-type: none"> - Rédiger et publier sur Internet un rapport faisant état des principaux éléments soulevés lors du processus
Rôles des citoyens			
<ul style="list-style-type: none"> - Prendre connaissance des informations fournies - Poser des questions 	<ul style="list-style-type: none"> - Participer aux activités - Partager leurs points de vue et idées 	<ul style="list-style-type: none"> - Formuler leurs observations 	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre connaissance du rapport
Rôles de l'initiateur du projet (promoteur)			
<ul style="list-style-type: none"> - Fournir l'information requise pour la préparation des outils et moyens d'information - Répondre aux questions qui le concernent 	<ul style="list-style-type: none"> - Collaborer à la préparation et au déroulement des activités 	<ul style="list-style-type: none"> - Collaborer à la préparation et au déroulement des activités - Répondre aux interrogations et préoccupations du milieu qui le concernent 	<ul style="list-style-type: none"> - Être attentif aux résultats en vue de soumettre un projet prenant en compte les suggestions pertinentes

¹ Pour certains projets, cette étape n'est pas requise. Plus de détails : ville.quebec.qc.ca/participationcitoyenne.